

# **S'inscrire sur la liste électorale consulaire (circonscription du Consulat général de France à Bruxelles)**

## Cas numéro 1

Au moment où je m'inscris pour la première fois au registre des Français de l'étranger, je demande mon inscription sur la liste électorale consulaire.

## Cas numéro 2

Si je ne souhaite pas m'inscrire au registre des Français de l'étranger, j'envoie un courrier à l'adresse suivante :

Consulat général de France à Bruxelles  
Service des élections  
42 boulevard du Régent  
1000 Bruxelles

Je n'oublie pas de joindre une copie de ma pièce d'identité et celle d'un justificatif de domicile.

## Cas numéro 3

Si je suis déjà inscrit(e) au registre des Français de l'étranger, je me connecte sur mon compte [service-public.fr](https://service-public.fr), je peux vérifier et, si besoin est, changer ma situation électorale.